

voir: le plan d'établissement des réfugiés grecs, les mesures prises en vue de la restauration financière de la Grèce, le plan d'établissement des réfugiés bulgares et la réorganisation monétaire et bancaire de l'Estonie. En ce qui concerne la restauration financière de la Grèce, la Deuxième Commission a été d'avis que cette œuvre constituait un remarquable succès. Le budget de la Grèce est en équilibre depuis trois ans et un certain nombre de réformes ont été réalisées dans l'administration financière. Le problème de la réforme financière en Estonie résidait plutôt dans des difficultés monétaires et bancaires que dans des difficultés budgétaires. La période de trois ans, pour laquelle avait été désigné, par le Conseil, un conseiller auprès de la Banque centrale, vient de prendre fin et la réforme a été achevée avec un plein succès.

D'autres questions ont également retenu l'attention du Comité financier au cours de l'année, parmi lesquelles se trouvent la Convention sur l'assistance financière, la falsification des papiers de valeur, l'émigration gréco-bulgare, le projet d'emprunt sarrois, le Comité de contrôle hongrois, les fonds agraires hongrois, les emprunts de Dantzig, etc.

L'heureux achèvement des travaux de restauration financière a amené le Comité financier à préciser, dans un exposé qui a été approuvé par la Deuxième Commission, la conception de son activité future et les principes qui devront le guider à l'avenir.

Le Comité financier déclare qu'il a l'intention de continuer à surveiller, comme par le passé, le développement de la situation financière dans le monde et de proposer, le cas échéant, au Conseil l'étude de toutes questions qui lui paraîtraient présenter une importance spéciale. Il a déjà étudié des problèmes généraux de ce genre, tels que la répression du faux monnayage, la double imposition et l'évasion fiscale et les fluctuations du pouvoir d'achat de l'or; d'autres pourraient être entrepris, par exemple, les mouvements de capitaux de pays à pays, le retour des périodes de prospérité et de dépression, le crédit agricole, etc.

De même, le Comité financier continuera à donner des avis aux Gouvernements au sujet de problèmes qui ne requièrent pas, pour leur solution, l'émission d'emprunts spéciaux, tels que les systèmes budgétaire, fiscal ou d'impôts; les systèmes monétaires et bancaires; l'organisation du crédit agricole, la situation financière des pays, etc.

Dans des cas exceptionnels, il se pourrait que le Comité eût à s'occuper encore, à l'avenir, de problèmes de restauration financière proprement dits avec émission d'un emprunt, sous les auspices de la Société des Nations, et même à prendre en considération des emprunts ayant pour but le développement économique d'un pays, lorsque ces emprunts présenteraient un intérêt ou des avantages spéciaux de caractère international. Enfin, le Comité financier prévoit que son assistance pourra revêtir la forme d'une œuvre de conciliation et d'arbitrage dans les différends de nature financière, notamment en ce qui concerne les contrats d'emprunts.

Le Comité financier continuera d'ailleurs, comme par le passé, à donner son avis au Conseil sur toutes les questions financières que l'activité de cet organisme peut soulever soit dans le domaine administratif, soit en matière politique.

Une nouvelle tâche entreprise par le Comité financier à la demande du Gouvernement bulgare, est celle de l'étude pour la réforme du système de coopératives en Bulgarie. Il a été décidé d'envoyer en Bulgarie deux experts de compétence reconnue en matière de coopération pour étudier la question sur place. Le rapporteur de la Deuxième Commission à l'Assemblée a exprimé l'opinion que l'enquête serait probablement très utile non seulement pour le pays directement intéressé, mais aussi pour le Comité financier lui-même, à propos d'une autre question d'une importance générale, celle des crédits agricoles dont il a été récemment saisi par la Conférence préliminaire pour une